

Pauline Prince

JOSEPH-ÉVARISTE PRINCE, L'HOMME ET L'ŒUVRE (1851-1923)

Joseph-Évariste Prince: avocat, conférencier, professeur, terminologue, traducteur, auteur. À l'époque où Joseph-Évariste Prince a vécu, les relations familiales et les loisirs n'occupaient pas la place qu'on leur accorde aujourd'hui. Très peu de renseignements ont été consignés sur ces deux aspects de sa vie. Ainsi, ses loisirs se résumaient plutôt à des activités culturelles. Nous traiterons donc dans le présent article de l'œuvre et de la carrière professionnelle de M. Prince.

Joseph-Évariste Prince, connu également sous le nom d'Évariste Prince, est né à Saint-Célestin, comté de Nicolet, le 15 mai 1851, du mariage de Joseph Prince, cultivateur, et de Rose-De-Lima Saint-Cyr. À la paroisse Notre-Dame de Québec, le 15 juillet 1884, il a épousé Lydia Rivard, fille de M^e Louis-Ludger Rivard, notaire, et de Pamela Harper.

De leur union sont nés deux garçons : Évariste et Jean-Georges, tous deux décédés quelques mois après leur naissance, et cinq filles : Suzanne, religieuse des Sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique; Germaine, épouse de René Adam, ingénieur; Jeanne; Françoise, épouse de Jean Saucier, médecin, et Lydie, épouse de M^e Charles Perreault-Casgrain, avocat de Rimouski¹.

L'étudiant

Joseph-Évariste Prince a fait ses études classiques au Séminaire de Nicolet. «On accorde cinquante dollars à Joseph-Évariste Prince au pensionnat cette année².» Nul doute qu'il devait être un étudiant exemplaire! Dès le collège, on se rendait compte que celui-là, probe, studieux et d'une vie intérieure intense, donnerait sa pleine mesure. Indifférent à tout ce qui n'était pas livres et idées, il faisait sa classe avec conscience; mais, loin de se laisser absorber par la routine scolaire, il portait au contraire son esprit avide sur toutes les questions d'ordre général tenant alors le premier plan des publications américaines et européennes. Doué d'une mémoire tenace qui ne s'est pas affaiblie, Prince, en récréation, à la promenade, en classe, insensible à ce qui se passait autour de lui, lisait infatigablement, classait, ordonnait, assimilait.

À la fin de ses études, il écrit au recteur de l'Université Laval pour lui demander «combien coûte le diplôme de Bachelier ès arts avec les deux concours au prix de Prince de Galles³ ».

L'avocat

Joseph-Évariste Prince est ensuite entré à l'Université Laval pour faire des études de droit et mériter le grade de licence en droit. Puis, il entra au Barreau.

Immédiatement se manifesta chez lui cet amour du travail, cette passion pour les recherches et les études de toutes sortes : juridiques, historiques et philosophiques. Dès sa sortie de l'université, il commença à fréquenter les bibliothèques. C'était un habitué de l'Institut canadien de Québec. Il avait aussi des goûts artistiques très prononcés; il cultiva la musique avec succès et fit partie des sociétés musicales de Québec dont il était un des fervents.

La musique a des fleurs de langage auxquelles les meilleures proses ne sauraient prétendre. Elle a des rêves que la parole humaine est impuissante à bercer. Les philologues ont bien tort de se tourmenter pour une langue universelle; les musiciens en ont une toute trouvée et qui répond d'une manière admirable aux plus hautes aspirations de l'âme. Si, un jour, le langage retourne à son origine qui fut un chant, nul doute qu'une grande part d'honneur en revienne aux musiciens, quand ce ne serait que pour avoir conservé parmi les hommes le secret du plus harmonieux comme du plus ancien des parlers⁴.

Cet amour de l'art donnait un cachet à son caractère, et avait contribué à lui faire aimer et rechercher le beau.

Le conférencier

Dès le début de sa carrière, l'avocat Prince a donné de nombreuses conférences à l'Université Laval: conférence conservatrice⁵, «À propos de notre code civil» et procès de Marie Stuart⁷. L'auditoire venait en grand nombre assister à ces conférences. Même si l'on ne partage pas toujours son point de vue, on lui rend témoignage pour l'étendue de ses connaissances, la sûreté de son information, la droiture de son esprit, la loyauté de sa polémique et la précision et la sagesse de ses discours.

Comme avocat, il avait la parole facile et agréable et des connaissances juridiques que ses études philosophiques contribuaient à développer. Contrairement aux jeunes gens qui recherchent la facilité et oublient que le travail est la clef du succès, lui cherchait à acquérir des connaissances de toutes sortes. Plusieurs conférences sur des sujets historiques qu'il fit à l'université Laval et à l'Institut canadien de Québec⁸ attirèrent l'attention des cercles littéraires et du public québécois. Ses études sur les grands procès historiques

furent remarquées par l'élite intellectuelle de l'époque.

Le professeur

En 1899, Joseph-Évariste Prince reçut le diplôme de docteur en droit, *honoris causa*, et fut nommé professeur agrégé à la faculté de Droit de l'université Laval. «Merci de votre confiance en mon humble personne et aussi de votre libéralité. Je n'ai plus qu'un espoir maintenant, celui de répondre, au moins dans une certaine mesure, à votre attente, dans le poste qui me sera assigné⁹.» C'est en 1899 également qu'il commence à enseigner le droit romain; son cours était remarquable de clarté et d'érudition.

En 1904, l'Université Laval décide de fonder une chaire d'économie politique. Le mouvement économique et social qui, depuis la fin du XIX^e siècle, a entraîné dans son orbite tous les esprits sérieux, pénétrait toutes les couches sociales, faisant de cette innovation une nécessité. C'était à la faculté de Droit que devait se rattacher ce cours, car le droit et l'économie politique ont alors des liens nombreux qui les unissent.

Le droit, évoluant dans toutes les sphères, théologique, philosophique, scientifique, se heurte à tout instant à la question sociale. Aussi, est-il important que ceux qui se destinent au Barreau, lequel conduit souvent à la politique, connaissent les principes de l'économie politique, qui devient la science la plus universellement répandue. Celle-ci préoccupe dans le monde religieux les souverains pontifes, et dans le domaine juridique les jurisconsultes et tous les hommes d'État.

«Le père Prince¹⁰ », comme le surnommaient ses étudiants et collègues, était l'homme tout désigné pour occuper cette chaire; il avait déjà, dans ses recherches, exploré ce domaine et étudié les économistes de l'époque. Il se livra à cette étude avec ardeur et prépara un cours d'économie politique qu'il a donné à l'Université jusqu'à sa mort. Il ne cessa de s'intéresser au mouvement social, d'étudier les divers systèmes prônés par les différentes écoles; il étudia et approfondit la célèbre encyclique de Léon XIII sur la question sociale, qui fut la base de son enseignement universitaire.

Il fut aussi président de la Société d'économie sociale et politique qui exista pendant quelques années à Québec. Il laisse en manuscrit un cours d'économie politique adapté au Canada, qui a été l'œuvre principale de sa vie, et qui dénote une connaissance approfondie du sujet.

Les questions de législation avaient aussi attiré son attention et la *Revue du Droit* a publié la dernière partie d'un travail qu'il avait produit sur la pensée et les tendances de notre droit civil¹¹. On y trouve la marque d'un esprit sérieux, des réflexions d'une haute portée philosophique et économique sur l'œuvre de la codification. La question de l'émigration des nôtres le préoccupait, ainsi que

la survivance de notre droit civil.

Le terminologue

Joseph-Évariste Prince prit une part active à l'œuvre éminemment patriotique accomplie par la Société du Parler français au Canada (SPFC), dont il fut directeur. Cette société, fondée le 18 février 1902, sous le patronage de l'Université Laval, a pour objet l'étude et le perfectionnement du parler français au Canada.

Par ailleurs, M. Prince a publié dans le premier numéro du *Bulletin du Parler français au Canada*, organe de la SPFC, un article intitulé «TERMINOLOGIE - Les chemins de fer¹² ». Cette recherche thématique est considérée comme la première étude terminologique au sens propre du terme au Canada¹³.

Qu'est-ce qui aurait motivé Joseph-Évariste Prince à effectuer une étude semblable? Le chemin de fer était en pleine expansion à l'époque et connaissait ses plus grandes heures de gloire chez nous¹⁴. De plus, une des préoccupations du *Bulletin du Parler français au Canada* était celle de traiter de «terminologie technique».

Afin de bien comprendre l'importance de la Société du Parler français au Canada et l'influence qu'elle a eue, voyons quels étaient ses buts et activités

Établir dans la province de Québec, des comités, des cercles, bureaux et agences de la corporation;
S'affilier des sociétés, associations et corporations analogues, les représenter au Canada, et être elle-même affiliée à toute société, institution, académie, université ou corporation à laquelle elle pourra juger bon de s'unir;
Encourager les études et les ouvrages de philologie, de dialectologie, de linguistique, de grammaire et de littérature françaises; dans ce but, organiser des concours, fonder des prix, attribuer des récompenses, décerner des diplômes et des certificats; aider et soutenir, dans la mesure de leurs besoins et des ressources de la corporation, les entreprises propres à répandre au Canada le goût et la culture du français, écrit ou parlé;
Fonder et maintenir des bibliothèques et des salles de lecture;
Publier des ouvrages, des bulletins, des périodiques et des feuilles de propagande assortis à ses desseins et à son objet¹⁵.

Cette corporation jouissait d'une excellente réputation, non seulement au Canada français mais aussi en Nouvelle-Angleterre et en Europe. Les revues

les plus importantes citent abondamment le *Bulletin du Parler français au Canada* avec éloge. M. Prince a œuvré au sein de la Société de 1902 à 1915, aux côtés de Mgr. P.-É. Roy, l'abbé L.-A. Lortie, Jules-Paul Tardivel (journaliste), Adjutor Rivard (juge et beau-frère de Prince), J.-Auguste Richard (autre beau-frère de Prince), Omer Héroux (journaliste, rédacteur en chef du *Devoir* et cousin de Prince).

M. Prince a publié plusieurs textes dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, textes portant sur la langue française et les lois, textes à saveur romanesque, observations sur la traduction et plusieurs comptes rendus. De plus, il participa au Premier congrès de la langue française au Canada et y présenta la situation juridique au Canada¹⁶.

Le traducteur

À la suite de la publication de son étude terminologique et par l'intermédiaire de la Société du Parler français au Canada, J.-É. Prince sera sollicité pour faire de la traduction. En 1906, on lui demande de faire la traduction de l'Acte *des chemins de fer* et de faire la révision des lois fédérales¹⁷. Dans le *Bulletin du Parler français au Canada*, il publia ses observations sur la traduction. Ses talents de traducteur seront de nouveau mis à profit, deux ans plus tard, à la suite de la réception à la Société d'une lettre émanant du Sénat du Parlement canadien:

Vous savez sans doute que les compagnies de chemin de fer sont sur le point de traduire en français certains avis et documents qui seront affichés dans les gares et dans les voitures ou distribués aux voyageurs. On m'informe que votre Société de bon parler français [*sic*] serait disposée à faire cette traduction dans un but patriotique, afin que nous n'ayons pas à rougir quand les étrangers jetteront les yeux sur ces imprimés¹⁸.

C'est en réponse à cette demande que Joseph-Évariste Prince, au nom de la Société du Parler français au Canada, entreprit la traduction de ces documents.

L'auteur

M. Prince a également fait couler beaucoup d'encre et soulevé toute une polémique au sujet de l'identité du fondateur des Sœurs de l'Assomption de Nicolet. Dans les biographies de Mgr Marquis, publiées à l'occasion de sa mort, on a mentionné qu'il avait été le fondateur des Sœurs de l'Assomption, lorsqu'il était vicaire de M. Charles Harper, curé de Saint-Grégoire-le-Grand. Or, à Québec, M. Prince est neveu de M. Harper par sa femme. Ainsi, il publie

une lettre¹⁹ dans laquelle il revendique pour son oncle l'honneur de cette fondation et cela d'après les traditions de famille. M. F. Desaulniers répondit à M. Prince par la voie des journaux²⁰.

Ce dernier a colligé des documents pour réfuter les arguments de M. Desaulniers. Puisque M. Harper était l'auteur de cette initiative, les honneurs devaient certainement lui être attribués; mais c'est le nom de Mgr Marquis qu'on trouve-dans les actes officiels. Est-ce qu'il n'aurait pas été mieux de laisser ces deux vénérables prêtres reposer en paix?

Joseph-Évariste Prince a pris part à de nombreuses démonstrations nationales, ce qui lui valut sans doute d'être élu président général de la Société Saint-Jean-Baptiste. Enfin, en 1920, il accepte d'être directeur de la poste de Saint-Roch de Québec.

M. Prince meurt à Québec le 6 juin 1923, après quelques jours de maladie. Il fut inhumé au cimetière Belmont à Sainte-Foy. « Notre collègue, écrit Eusèbe Belleau, s'en est allé après une vie utile et après avoir fourni une carrière honorable. Il n'a pas gaspillé sa vie dans des futilités et des riens²¹. »

Notes et références

1. Renseignements tirés de l'arbre généalogique de l'avocat Joseph-Évariste Prince de Québec, recherche rédigée par M. Vincent Prince (Montréal).
2. *Journal SEM*, 4 septembre 1876, Archives du Petit Séminaire de Québec.
3. Lettre de J.-É. Prince (Saint-Calixte de Somerset [aujourd'hui, Plessisville], 2 septembre 1876) au révérend M. Hamel (Québec), recteur de l'Université Laval.
4. Joseph-Évariste Prince, «Discours du président de la Société du Parler français au Canada», dans *Bulletin du Parler français au Canada*, vol. VII, 10 décembre 1908, p. 127.
5. *Journal SEM*, vol. IV, 1^{er} mars 1894, pp. 364-365, Archives du Petit Séminaire de Québec.
6. *Journal SEM*, vol, V, 26 mars 1897, p. 22.
7. *Journal SEM*, vol.V, 17mars 1899, p. 214.
8. Pierre-Georges Roy, *Le Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. XXX, 1924, p. 396.

9. Lettre de J.-É. Prince (Québec, 27 avril 1899) à Mgr J.-C.-K. Laflamme (Québec), recteur de l'Université Laval.
10. Entrevue avec M^e Claude Belleau, avocat et professeur à la faculté de Droit de l'Université Laval, 22 avril 1985. Il est le fils de feu M^e Robert Belleau, avocat et étudiant de J.-É. Prince et petit-fils de feu l'hon. juge Eusèbe Belleau et collègue de J.-É. Prince.
11. Joseph-Évariste Prince, «Essai sur la pensée et les tendances de notre droit civil », dans *La Revue du Droit*, vol. 1, n° 9, 1^{er} mai 1923, pp. 399-408, 465-476.
12. Joseph-Évariste Prince, «TERMINOLOGIE - Les chemins de fer», dans *Bulletin du Parler français au Canada*, vol. 1, n° 1, septembre 1902.
13. Jean Delisle, «Les origines de la recherche terminologique au Canada », dans *Revue de l'Université Laurentienne*, vol. XII, n° 2, février 1980.
14. Premier chemin de fer Québec-Montréal-Ottawa (11 février 1879), 1^{er} chemin de fer trans-continental (16 février 1881), dans le fichier «Éphémérides du Québec », Bibliothèque nationale du Québec.
15. Adjuditor Rivard, «10^e rapport du Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada (1910-1911)», 29 septembre 1911, Procès-verbaux, Fonds de la Société du Parler français au Canada, Archives de l'Université Laval.
16. Joseph-Évariste Prince, «Situation juridique du français au Canada, spécialement dans la province de Québec », dans *Premier congrès de la langue française au Canada, Mémoires*, 24-30 juin 1912, pp. 55-77.
17. Lettre de C. Fitzpatrick (Ottawa, 15 janvier 1906) au révérend Mgr Mathieu (Québec), recteur de l'Université Laval.
18. Lettre de R. Dandurand (présidence du Sénat, Ottawa, 24 juin 1908) à M. Adjuditor Rivard (Québec), secrétaire général de la Société du Parler français au Canada.
19. Joseph-Évariste Prince, «Quel fut le fondateur de l'Institut des Sœurs de

l'Assomption?», dans *La Semaine religieuse de Québec*, vol. XVII, n^o 22, 14 janvier 1905, pp. 310-311.

20. F.-L. DeSaulniers, «Quel fut le fondateur? », *La Presse*, 21 janvier 1905, p. 18.

21. Eusèbe Belleau, «Monsieur Joseph-Évariste Prince », *Annuaire de l'Université Laval 1923-1924*, n^o 67, p. 259.

Source : *Cultures du Canada français*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, n^o 2, 1985, p. 63-69.